Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_272-AR

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2026/272

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération n°C100426_D3 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau,

Vu la délibération n°C100426_D4 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération n°C100426_D8 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération n°C100426_D10 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative aux indemnités de fonction des élus locaux,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux délégations de fonctions et de signature à accorder aux vice-présidents par le Président pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'accorder délégation de fonctions et de signature à **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 10ème vice-président,

ARRETE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_272-AR

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Christian PEDOWSKI,** 10ème Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

Administration générale, ressources humaines et transformation de l'organisation, dans les domaines d'action suivants :

- Pilotage de l'administration générale et des services
- Politique de ressources humaines et de formation
- Conduite du changement et transformation de l'organisation
- Relations avec les instances représentatives du personnel
- Simplification administrative et amélioration de la relation aux usagers

Dans le champ de cette délégation, Monsieur **Christian PEDOWSKI**, assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Bureau et du Conseil,
- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application des articles L. 5211-9 et L 5211-10 du CGCT,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions.

Article 2 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Christian PEDOWSKI**, 10ème Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Assurances

⇒ Contentieux : actions intentées contre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale, quel que soit le montant des sommes financières en cause et la nature des litiges et des recours,

⇒ Transaction pour la prévention et le règlement de tout litige,

⇒ Marchés publics et procédures d'achat.

Dans le champ de cette délégation, Monsieur **Christian PEDOWSKI** assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du Bureau et du Conseil,
- la signature des actes, en ce compris les courriers, les contrats, les décisions prises en application des articles L. 5211-9 et L 5211-10 du CGCT,
- la signature, au nom de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, de tout mémoire, en requête comme en défense, dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale, ainsi que toute pièce utile à la défense des intérêts de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans ces contentieux,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_272-AR

- la signature, s'agissant des marchés publics issus des procédures d'achat de fournitures, de services, compris de maîtrise d'œuvre, et de travaux pour lesquelles la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale au seuil fixé au c) de l'article 4 de la directive n° 2014/24/UE du Parlement européen et du
- Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des pièces contractuelles, des mises au point, des décisions de résiliation, de poursuivre, d'affermissement de tranche optionnelle et de reconduction, des avenants et des marchés complémentaires,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants,
- la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les organismes ayant à connaître de ce type de questions.

Article 3: Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur **Christian PEDOWSKI,** 10 ème Vice-Président, pour les dossiers et questions suivantes :

⇒ Concessions, au sens des articles du Code de la Commande Publique du 01 avril 2019

Dans le champ de cette délégation, **Monsieur Christian PEDOWSKI,** assumera les fonctions suivantes:

- la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil,
- la signature des contrats de concession, des mises au point, des décisions de résiliation, des décisions de reconduction et des avenants,
- la certification du caractère exécutoire des actes correspondants.

Article 4 : La signature par Monsieur **Christian PEDOWSKI** des pièces et actes repris aux articles 1 à 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation,

Le 10ème Vice-Président,

Christian PEDOWSKI »

La présente délégation de signature vaut pour la signature manuscrite et électronique.

Article 5 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 062-246200364-20260512-ART_2026_272-AR

Article 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Lens, le 12 mai 2026

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT